



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES VOSGES

COMMUNE DE CELLES-SUR-PLAINE

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Avril 2026

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 15

Date de la convocation : 16 Avril 2026

L'an deux mil vingt six, le 24 Avril à 18 heures 00, le conseil municipal de la commune de celles-sur-Plaine, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Madame RISSE Christine, Maire.

Présents: RISSE Christine, THOMAS Jean-François, ALARD Patricia, MATHIEU Bernard, GERVAIS Chantal, DIDIERJEAN Thierry, PETITNICOLAS Julien, GUERRE Mélanie, DURAND Axel, MAYER Dominique, LEONARD Angélique, MARC Elena, SALERIO Philippe, PERNOT Denis

Absente excusée :

- MANTOVANI Coralie qui a donné procuration à THOMAS Jean-François

Monsieur Axel DURAND a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 Mars 2026
- Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2025
- Affectation des résultats de l'exercice 2025
- Fiscalité directe : approbation des taux 2026
- Vote du budget primitif 2026
- Attribution des subventions aux associations pour 2026
- Désignation d'un délégué communal au SMIC
- Transfert de la compétence éclairage public au SDEV
- Informations et questions diverses

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL RELATIF A LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15 ;
Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 20 Mars 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le conseil municipal, appelé à se prononcer : **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 Mars 2026.

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Le Maire ayant quitté la salle pour ne pas prendre part aux débats et au vote, Monsieur Jean-François THOMAS, préside la séance.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 22 avril 2026,

Le compte administratif et le compte de gestion pour l'exercice 2025 sont adoptés, à 12 voix : POUR et 2 : ABSTENTIONS, par le conseil municipal présentant une situation générale comme suit :

Fonctionnement

Dépenses : 685 082,24 €

Recettes : 990 656,43 €

Excédent de l'exercice : 305 574,19 €

Investissement

Dépenses : 758 206,61 €

Recettes : 1 039 766,98 €

Excédent de l'exercice : 281 560,37 €

Excédent de clôture : 587 134,56 €

3. AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025 AU BUDGET PRIMITIF 2026

Le compte administratif et le compte de gestion 2025 présentant un excédent de résultat de clôture de fonctionnement de 305 574,19 € et un excédent de résultat de clôture d'investissement de 281 560,37 €.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget communal au titre de l'exercice 2025, il est proposé au conseil municipal de procéder à l'affectation des résultats comme suit :

- Report en recettes de fonctionnement, ligne 002 : 200 000,00 €
- Report en recettes d'investissement, ligne 001 : 281 560,37 €
- Affectation en recettes d'investissement, ligne 1068 : 105 574,19 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition d'affectation des résultats au budget communal 2026.

4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

Madame le maire propose, de maintenir les taux d'imposition en 2026 et de les porter comme suit :

<u>Taux d'imposition</u>	<u>Taux</u>	<u>Produit fiscal attendu</u>
• Taxe foncière sur le bâti	37,86 %	437 662 €
• Taxe foncière sur le non bâti	37,27 %	29 741 €
• Taxe d'habitation	18,83 %	40 861 €

soit un total de : 508 264 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- DÉCIDE d'appliquer pour l'année 2026 les taux d'imposition ci-dessus et charge Madame le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le conseil municipal, prend connaissance du budget primitif 2026 préparé par la commission des finances.

La balance générale est établie comme suit :

Fonctionnement

Dépenses : 885 169,00 €

Recettes : 885 169,00 €

Investissement

Dépenses : 504 934,00 €

Recettes : 504 934,00 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, adopte le budget communal 2026.

6. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2026 :

Associations	Subventions 2025	Subventions 2026
Coopérative scolaire	700,00 €	0
Judo Club de la Vallée	1 500,00 € + 1 000,00 € exceptionnels	1 500,00 €
Club Vosgien	800,00 € + 400,00 € exceptionnels	800,00 €
Comité des fêtes	550,00 €	550,00 €
Club LO-SO	410,00 €	450,00 €
Amicale des pompiers	700,00 €	700,00 €
Gym plaisir	300,00 €	300,00 €
AAPPMA	400,00 €	400,00 € (M. SALERIO et M. PERNOT ne prennent pas part au vote)
V.M.E.H. (visiteuses de malades...)	60,00 €	60,00 €
Croix rouge Raon l'Etape	100,00 €	100,00 €
AFN Raon l'Etape	80,00 €	80,00 €
Souvenir Français	80,00 €	80,00 €
Harmonie Municipale de Raon l'Etape	200,00 €	200,00 €
Guerre des Vosges	0,00 €	0
Club de modélisme de la Plaine	250,00 € exceptionnels	300,00 €
Ecurie des Sagards - La Trouche	100.00 €	0

7. DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ COMMUNAL AU SMIC (Syndicat Mixte pour l'Information Communale)

Suite aux élections municipales, il appartient au conseil municipal nouvellement élu, de procéder à la désignation d'un délégué communal au comité local. Ensuite des élections seront organisées

par les services du syndicat, au niveau du comité local, afin d'élire les délégués qui siégeront au comité syndical.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Christine RISSE en qualité de délégué communal au smic.

8. TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC AU SDEV (Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges)

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (S.D.E.V), invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

LE TRANSFERT AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ELECTRICITÉ DES VOSGES DE LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE « ÉCLAIRAGE PUBLIC », INVESTISSEMENT , POUR LES ANNÉES 2027, 2028, 2029 ET 2030

Vu les Statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV) approuvés par arrêté préfectoral n°DCL BFLI n° 029/2025 en date du 13 mai 2025,

Vu les « conditions techniques, administratives et financières » approuvées par délibération du Comité du SDEV lors de la séance du 04/12/2025,

Vu les participations financières aux projets d'éclairage public, investissement et entretien, votées par le Comité du SDEV lors des séances des 23/03/2022 pour l'investissement et 04/12/2025 pour l'entretien,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE DE TRANSFÉRER la compétence optionnelle « éclairage public », pour L'INVESTISSEMENT, au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour les années 2027, 2028, 2029 et 2030,
- DÉCIDE DE CONSERVER L'ENTRETIEN du réseau d'éclairage public à la charge de la commune, qui réalisera donc les missions relatives à l'exploitation du réseau (création et mise à jour de la cartographie, réponses aux DT/DICT/ATU, délivrance des accès au réseau...)

Le maire
Christine RISSE



Secrétaire de séance
Axel DURAND

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by 'DURAND'.